

















5) Appartement duplex – 2^{ème} étage – porte gauche

Je suis ici accueillie par **Monsieur Dominique KESSLER**, locataire ainsi déclaré, préalablement prévenu de mon intervention à qui je décline mes nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de ma présence et qui accepte de me laisser procéder à mes opérations.

On accède à son appartement depuis le palier du 2^{ème} étage. L'accès s'effectue au moyen d'une porte battante, simple, pleine, peinte équipée d'une poignée métallique, d'une serrure et d'un verrou. La peinture qui la recouvre présente quelques traces. Son encadrement présente un défaut de niveau.

L'appartement, en duplex, se compose d'une pièce principale avec coin cuisine, un meuble sous évier, en mauvais état, avec évier en inox ainsi qu'un ensemble de meuble suspendus simples, d'une salle de bain avec baignoire, lavabo et WC. L'étage, accessible par un escalier en bois peint, dessert deux chambres sous combles lesquelles sont toutes deux équipées de placards intégrés.

L'appartement dispose de tous éléments d'équipement électrique utile : tableau électrique avec disjoncteurs différentiels et disjoncteur général, interrupteurs, prises électriques, prises téléphone et télévision, point lumineux, etc.), non vérifiés.

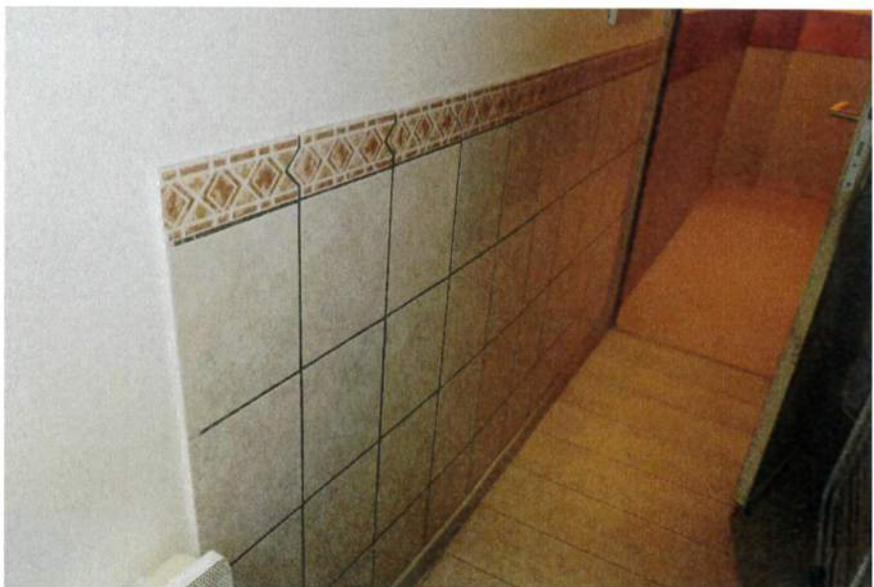
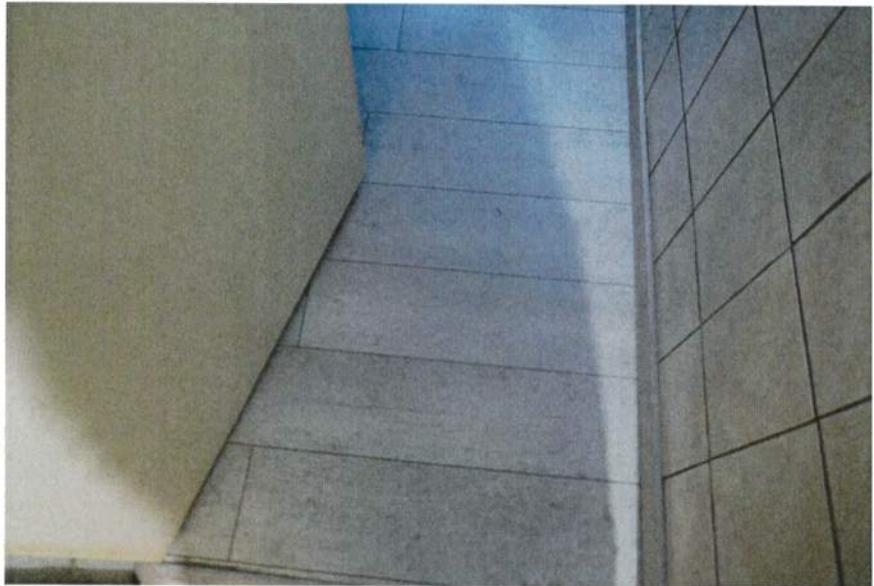
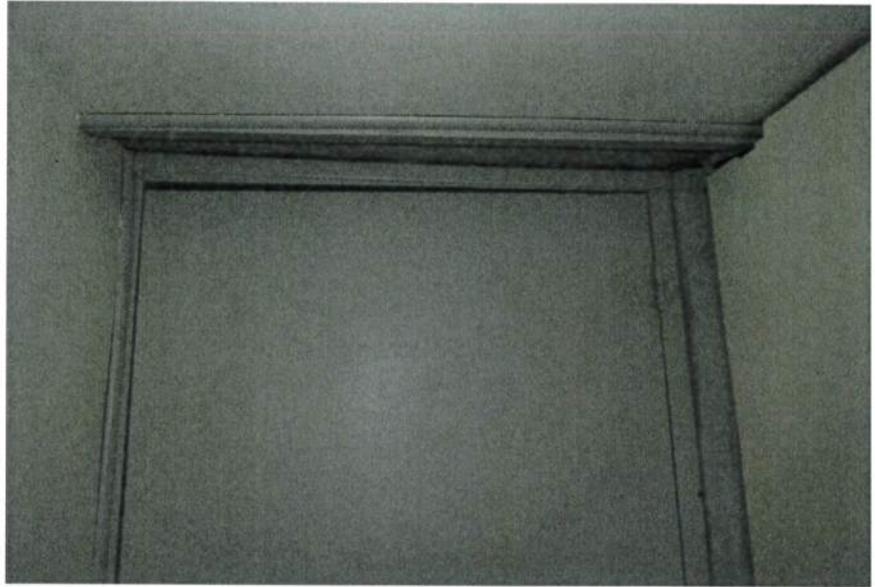
Cet appartement dispose d'un système de chauffage électrique par convecteurs.

Les deux fenêtres en bois de la pièce principale sont équipées de double-vitrage. Celles-ci sont anciennes. Les fenêtres de toit, en bois, de type velux sont également équipées de double vitrage.

Les équipements de salle de bain manifestement anciens sont globalement en mauvais état, de même que les revêtements de cette pièce.

Je précise que la pièce est vivre est particulièrement encombrée de sorte que je ne suis pas en mesure de correctement examiner l'ensemble.

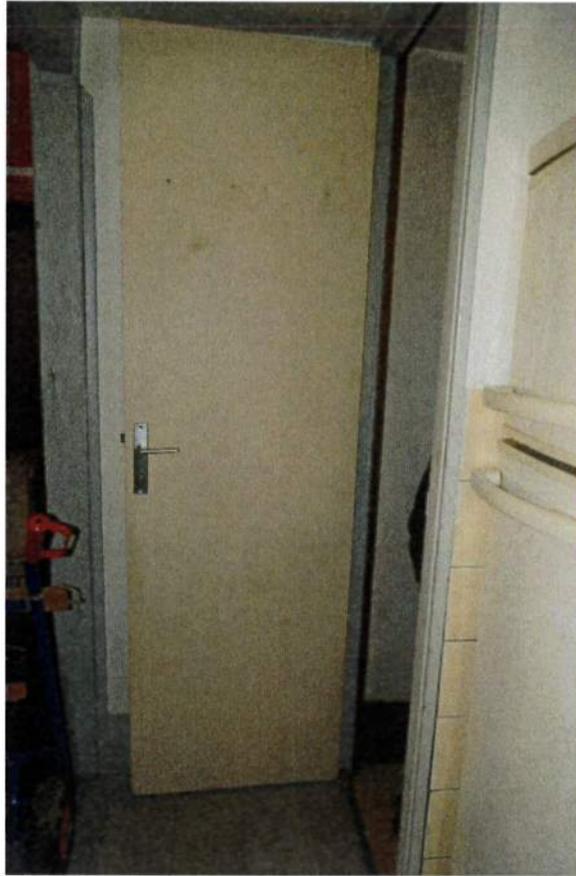
Mon interlocuteur tient à me préciser qu'il subit divers désagréments notamment l'existence d'un trou dans le sol de la salle de bain, l'installation électrique qu'il a dû modifier notamment dans la salle de bain en raison de dysfonctionnements ainsi que l'un des points lumineux de la pièce à vivre qui présente un défaut de fixation.

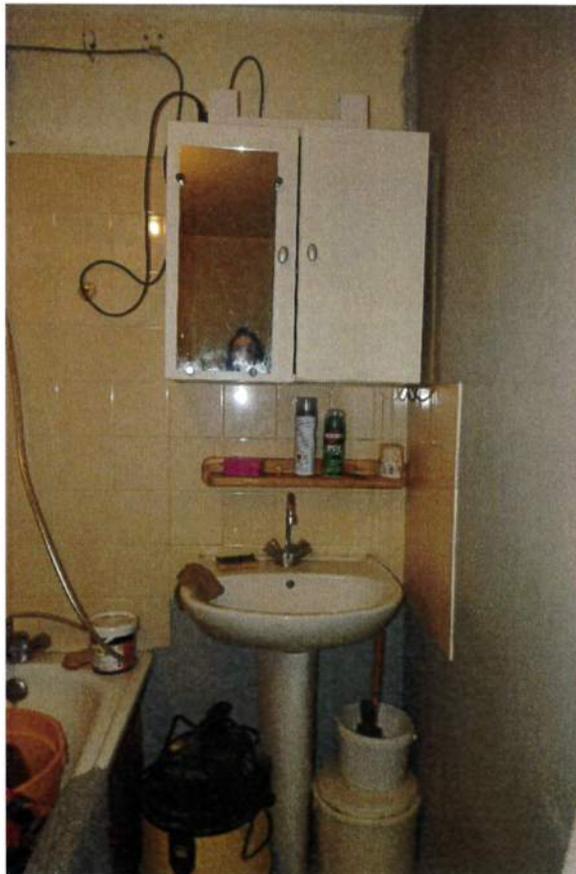
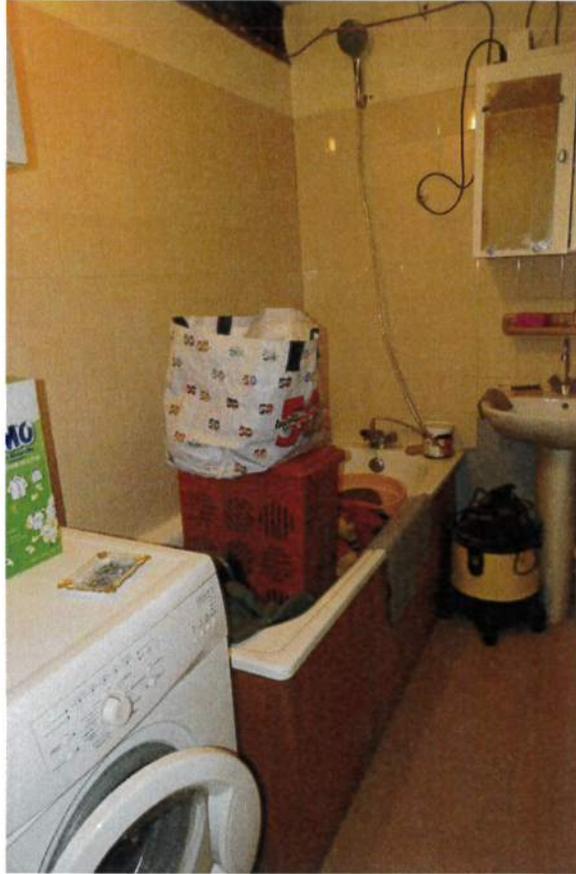






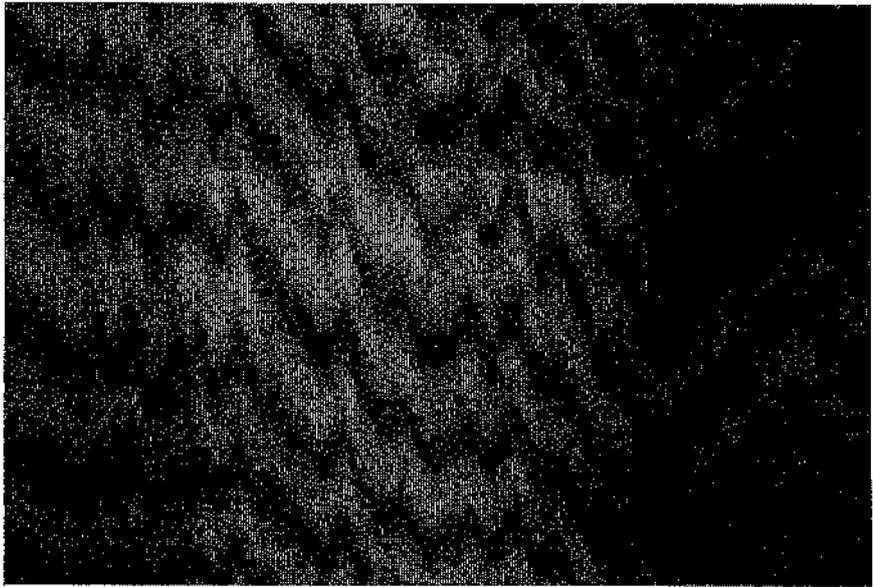
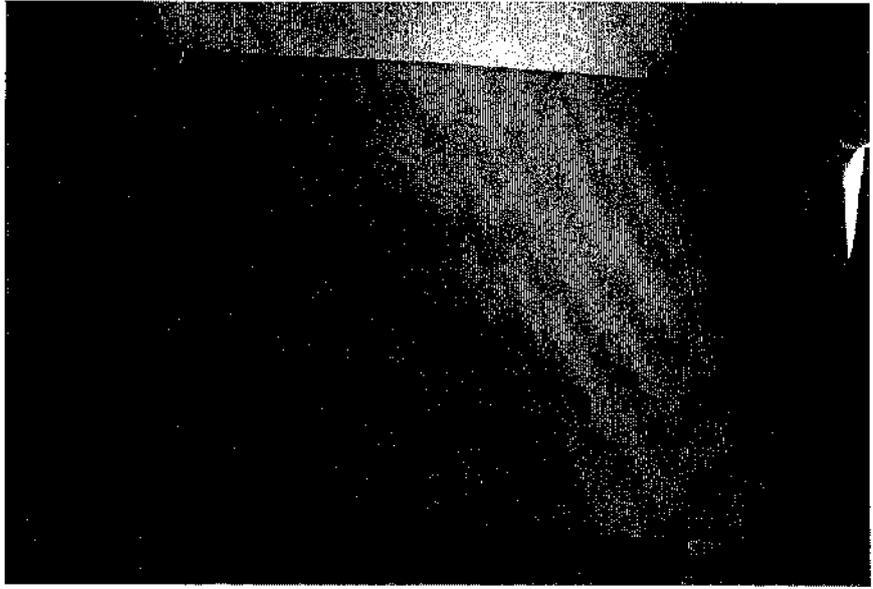






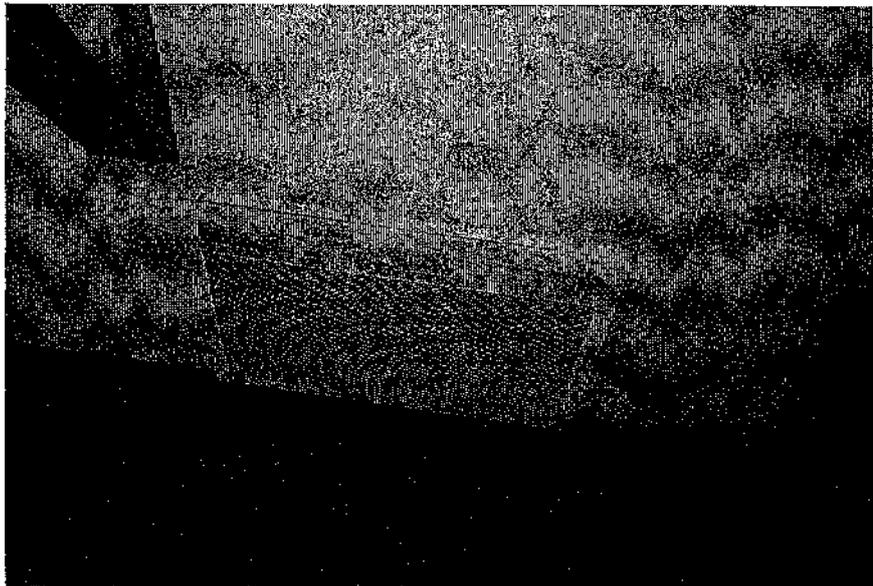
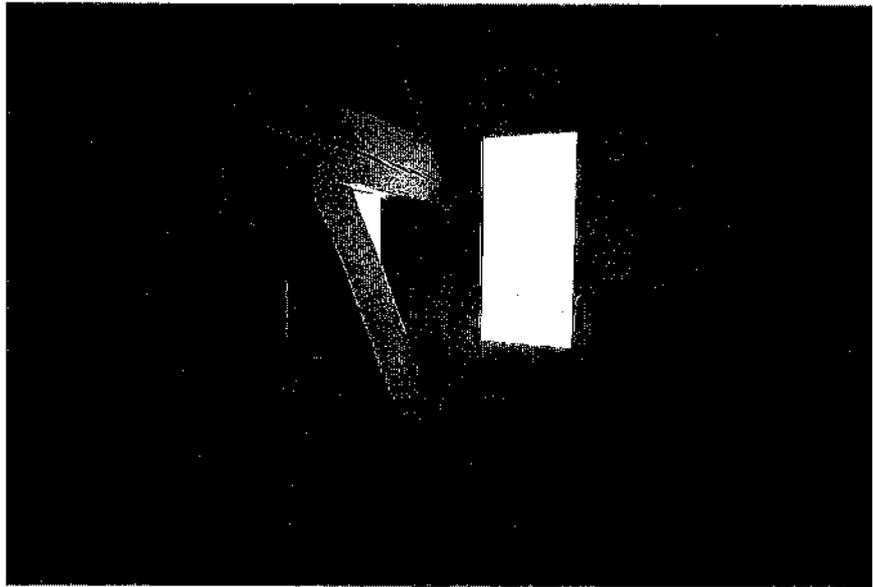
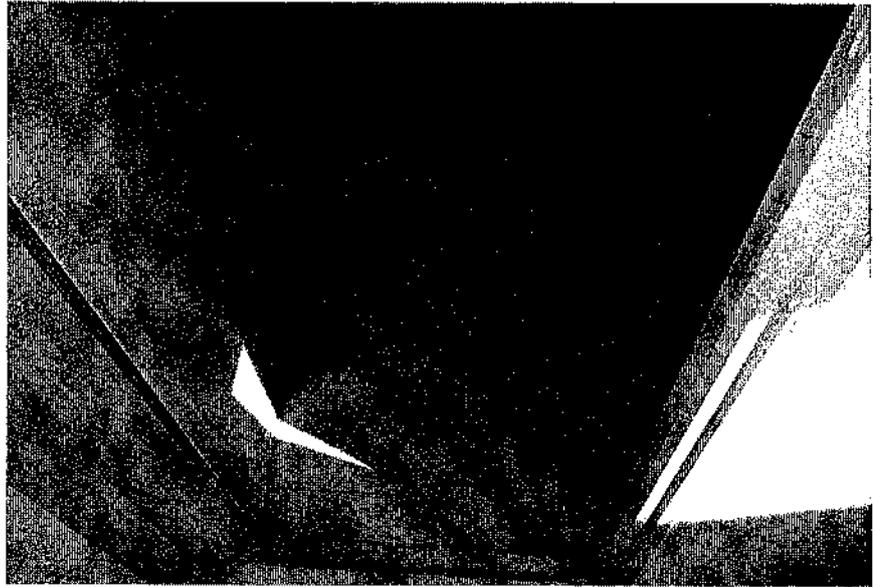












B. BATIMENT B

1) Appartement – rez-de-chaussée

Je suis accueillie par **Madame Monique CRENET**, locataire, ainsi déclaré.

Son appartement est accessible :

- Depuis la Rue du Poids au moyen d'une porte simple, en bois, accueillant, en partie supérieure, un oculus vitré, équipée d'un volet battant en bois vernis.
- Depuis la cour intérieure commune au moyen d'une porte-fenêtre en bois, équipée de double vitrage et de volets battants en bois. Je constate que l'un de ses vitrages est fissuré.

L'appartement se compose d'une pièce principale avec coin cuisine délimité par un bar accueillant une kitchenette avec évier simple en inox, crédence carrelée et un ensemble de meubles suspendus en mélaminé, d'une salle de bain avec baignoire, lavabo et WC et d'une chambre.

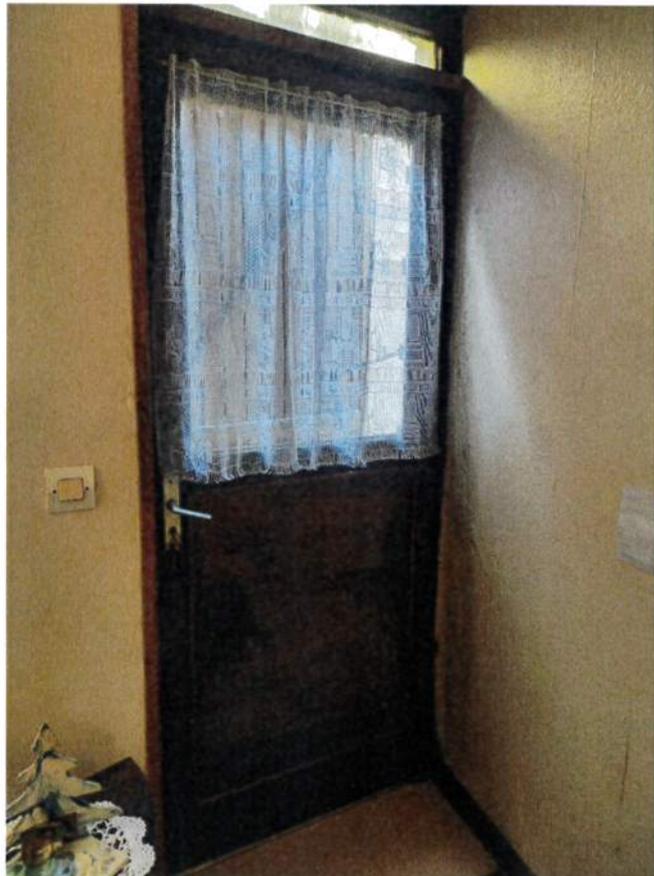
Il dispose de tous éléments d'équipement électrique utile : tableau électrique avec disjoncteurs différentiels et disjoncteur général, interrupteurs, prises électriques, prises téléphone et télévision, point lumineux, etc.). D'après mon interlocutrice, ces éléments d'équipements sont fonctionnels. Pour autant, ils sont anciens.

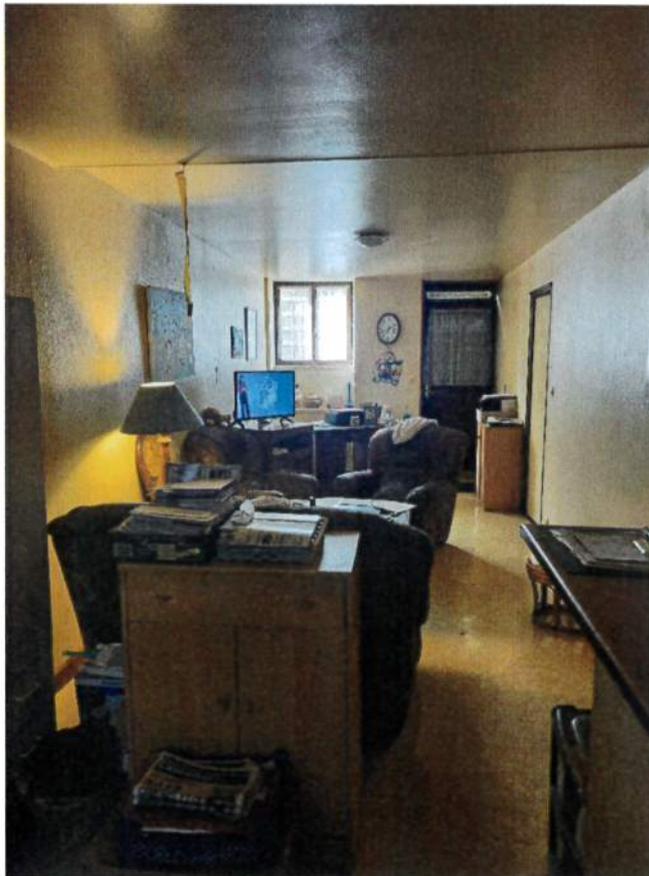
Cet appartement dispose d'un système de chauffage électrique par convecteurs néanmoins la plupart de ces équipements sont vétustes.

Les fenêtres en bois sont équipées de double-vitrage.

Les différents revêtements de sol et de murs sont vétustes et en mauvais état général. Il en va de même des équipements de salle de bain manifestement anciens.

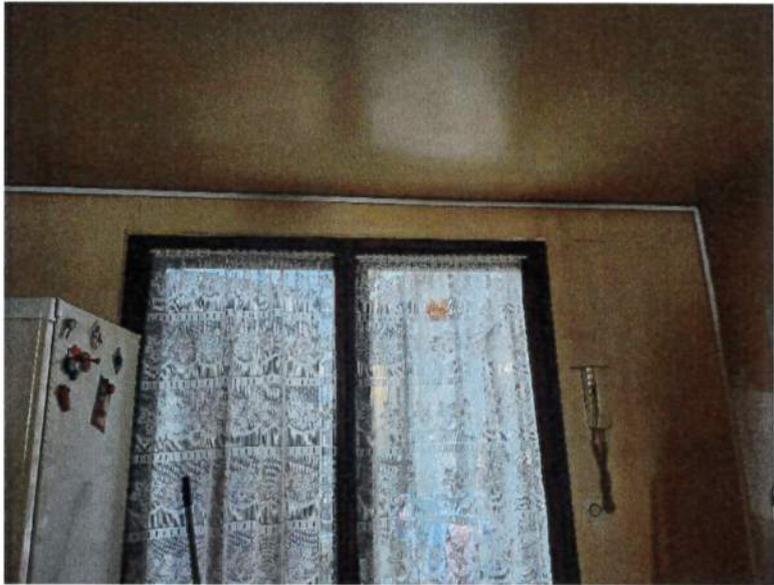
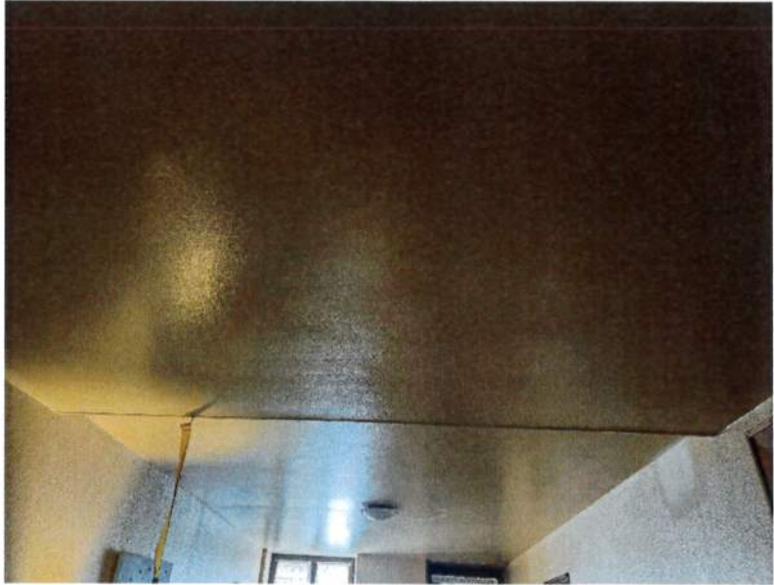
Mon interlocutrice tient à me préciser que les marques de rebouchages sur les murs font suite à des travaux de la VMC récemment effectués par le propriétaire des lieux. Pour ma part, je relève une odeur d'humidité particulièrement prégnante dans ce logement.

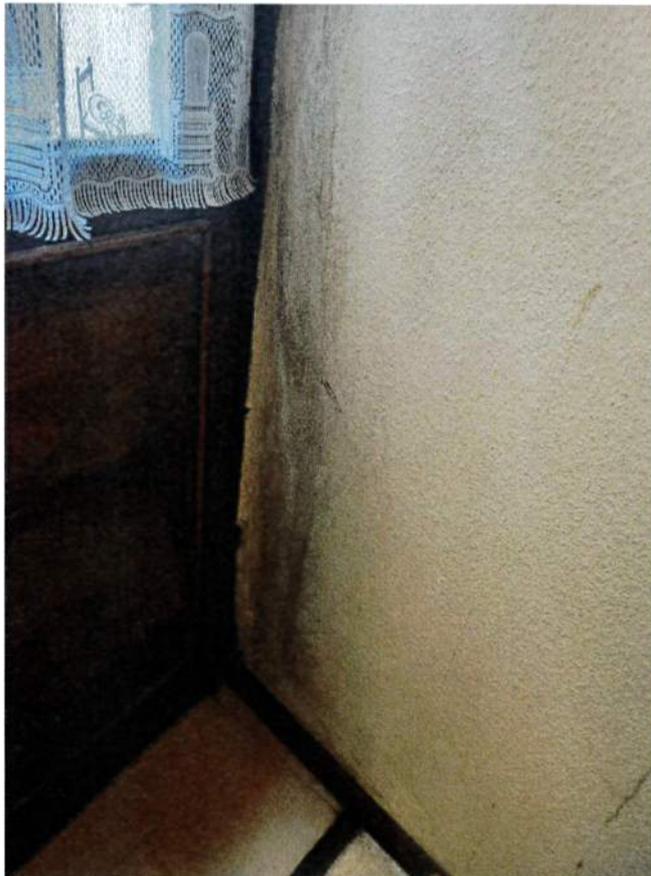
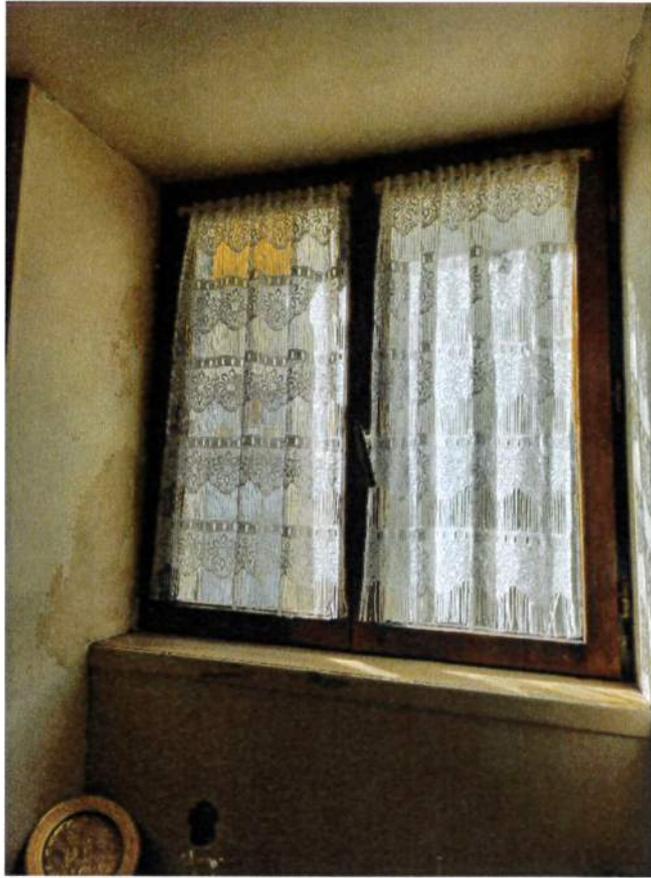


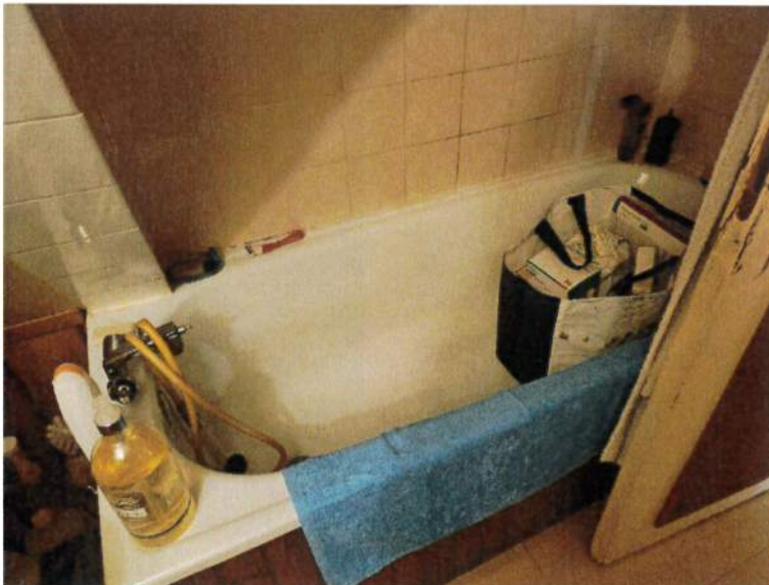
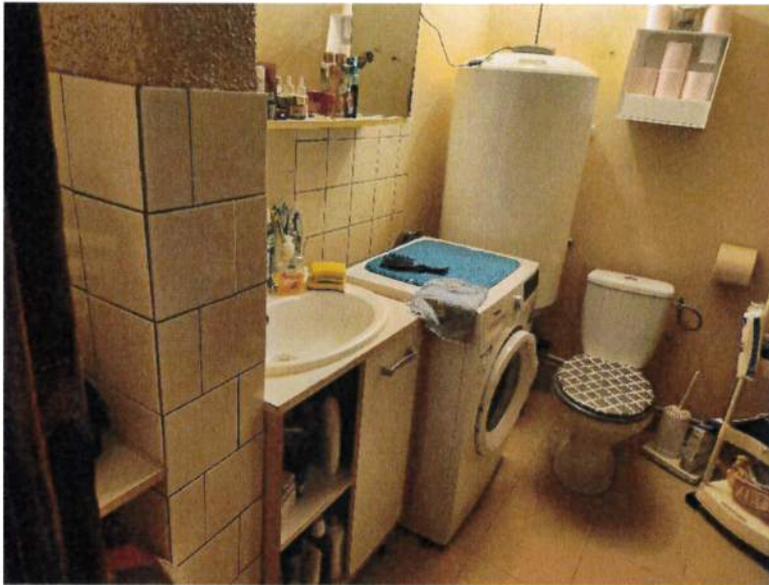


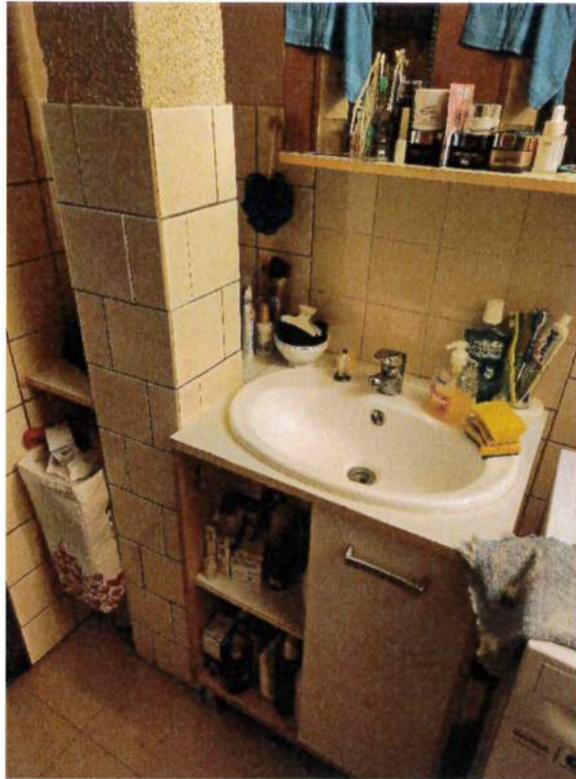


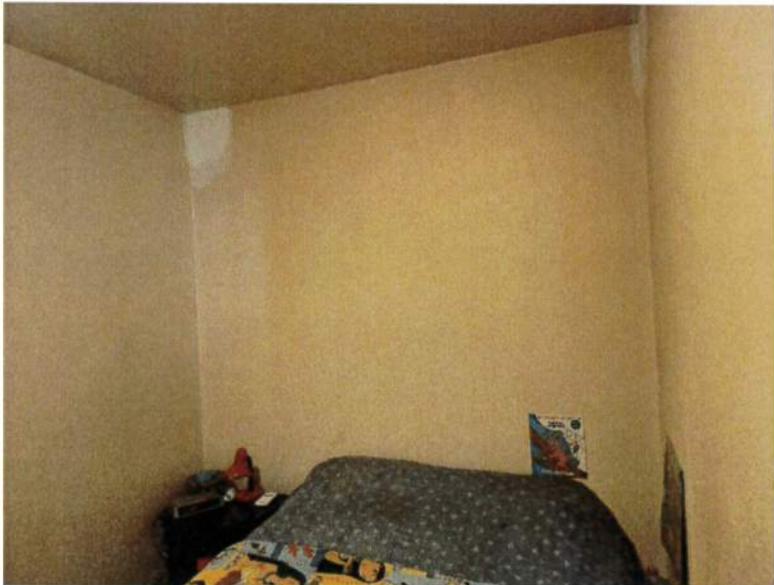














2) Appartement duplex - 1^{er} et 2^{ème} étage

Cet appartement, actuellement inoccupée est accessible depuis la cour intérieure commune au moyen d'une porte simple en bois vernis comportant, en partie supérieure, un oculus vitré dont le vitrage a semble-t-il été remplacé. En face intérieure, ce vitrage est recouvert d'une planche de bois. Cette porte ouvre sur une entrée et un escalier en bois vernis donnant accès à l'appartement.

L'appartement se compose au 1^{er} étage : d'un salon/séjour et d'une cuisine avec meuble sous évier, évier simple en inox, crédence carrelée et un ensemble de meubles en mélaminé, au 2^{ème} étage d'un couloir desservant une salle de bain avec baignoire, lavabo et WC et deux chambres.

Il dispose de tous éléments d'équipement électrique utile : tableau électrique avec disjoncteurs différentiels et disjoncteur général, interrupteurs, prises électriques, prises téléphone et télévision, point lumineux, etc.). Ces éléments d'équipements sont d'apparence ancienne.

Cet appartement dispose d'un système de chauffage électrique par convecteurs néanmoins la plupart de ces équipements sont vétustes.

Les fenêtres en bois sont équipées de double-vitrage.

Les différents revêtement, notamment les revêtements de sol, lorsqu'il en existe, sont vétustes et en mauvais état général. Il en va de même des équipements de salle de bain manifestement anciens.

L'appartement est manifestement en cours de réfection.















